

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN
INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR
L'ELIMINATION DES MALADIES
A TRANSMISSION VECTORIELLE
(CEA /ITECH-MTV)**

PROJET ID: P164545
N° CREDIT IDA : 6388-BF & DON IDA : 443-BF

BURKINA FASO
OUAGADOUGOU

**RAPPORT D'AUDIT DU PROGRAMME DES DEPENSES ELIGIBLES
(PDE OU ELIGIBLE EXPENDITURE PROGRAMS)**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Version définitive

GROUPEMENT DE CABINETS



Expert Partners Group

11 BP 166 Ouagadougou 11
Tel : (226) 25 37 36 88
E-mail : epgburkina@yahoo.fr
BURKINA FASO



BP 11 160 Niamey, Niger
Standard: +227 20 73 87 05 / 23 90 59 41
E-mail : contact@kmc-ac.com
Niger

Juin 2022

SOMMAIRE

LETTRÉ D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LE PROGRAMME DE DEPENSES ELIGIBLES (PDE) DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN EN INNOVATIONS BIOTEHCNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE_(CEA/ITECH-MTV)_Période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021..... 3

1. Portée de la vérification et objet de la mission3

2. Eléments et Critères retenus.....4

3. Responsabilité de la direction du projet4

4. Responsabilité de l'auditeur4

5. Niveau d'assurance5

6. Travaux effectués5

7. Limites de la responsabilité.....5

8. Conclusion5

9. Observation6

10. Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport.....6

ANNEXE..... 7

RELEVE DE PROGRAMME DE DEPENSES ELIGIBLES_DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

..... 7

GROUPEMENT DE CABINETS



11 BP 166 Ouagadougou 11
Tel : (226) 25 36 36 88 / 70 25 80 55
E-mail : epgburkina@yahoo.fr



BP 11 160 Niamey, Niger
Standard: +227 20 73 87 05 / 23 90 59 41
E-mail : contact@kmc-ac.com

A

**Monsieur le Coordonnateur
du Projet Centre d'Excellence Africain en
innovations Biotechnologiques pour
l'Elimination des Maladies Vectorielles
(CEA/ITECH-MTV),
Bobo-Dioulasso, Burkina-Faso.**

LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LE PROGRAMME DE DEPENSES ELIGIBLES (PDE) DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (CEA/ITECH-MTV)

Période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de notre mission d'audit des comptes du Projet CEA/ITECH-MTV, nous avons procédé aux vérifications visant à fournir une assurance limitée sur le Relevé du Programme de Dépenses Eligibles (PDE) pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, établi par le Projet Centre d'Excellence Africain « ITECH-MTV », financé par le Crédit IDA N°6388-BF et le DON IDA N°443-BF.

1. Portée de la vérification et objet de la mission

Notre mission de certification (examen limité) a porté sur le Programme de Dépenses Eligibles (PDE) de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 présenté par le CEA/ITECH-MTV et déclaré dans les rapports périodiques soumis à la Banque Mondiale.

Nous n'avons pas pour mission de faire un rapport sur les chiffres comparatifs des exercices précédents ou sur les tendances et les écarts. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission.

Notre mission consiste à :

- vérifier les informations concernant le Relevé de Programme des dépenses Eligibles (EEP) et les comparer aux rapports soumis à la Banque Mondiale ;
- vérifier que les Programmes des Dépenses Eligibles sont exacts et conformes aux dispositions du manuel régional de Projet ;
- certifier que les systèmes et contrôles adéquats sont en place pour la gestion du personnel.

2. Eléments et Critères retenus

La masse salariale dite de référence du CEA/ITECH-MTV est la somme totale versée au titre des rémunérations brutes du personnel.

3. Responsabilité de la direction du projet

Le CEA/ITECH-MTV est responsable de l'établissement et de la présentation des rapports périodiques et du PDE (*joint en annexe*) ainsi que de l'estimation du montant des rémunérations des salaires, conformément aux méthodes et principales hypothèses retenues (critères applicables) à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels, des données sous-tendant la comptabilité et des données internes au CEA/ITECH-MTV en lien avec la comptabilité. Il est aussi responsable de la conservation des dossiers du personnel concerné et du maintien de contrôles internes appropriés qui sont conçus pour étayer le processus de détermination et de présentation de l'information.

4. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de nos procédures de contrôles :

- de vérifier les informations concernant le Programme des dépenses Eligibles et les comparer aux rapports soumis à la Banque Mondiale ;
- de vérifier que les Programmes des Dépenses Eligibles sont exacts et conformes aux dispositions du manuel régional de Projet ;
- de certifier que les systèmes et contrôles adéquats sont en place pour la gestion du personnel ;
- d'exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le fait que les informations financières sur *le Relevé de Programme de Dépenses Eligibles du CEA/ITECH-MTV*, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux « éléments considérés ».

Nous avons réalisé notre mission de certification limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions de certification («ISAE») 3000, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (*norme internationale visant les missions de certification autres que les missions d'audits ou d'examen d'informations financières historiques*).

Cette norme requiert d'observer les règles de déontologie professionnelles et de planifier et réaliser le contrôle limité conformément au principe de matérialité (*caractère essentiel*) afin que nous puissions identifier les erreurs significatives dans la mise en œuvre des obligations, même si ce n'est pas avec le même degré d'assurance que pour un audit. Un contrôle limité se compose principalement d'une collecte d'informations auprès de la direction/structure et de l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la direction du projet CEA/ITECH-MTV des éléments et critères applicables. Le choix des procédures de contrôle relève de notre jugement professionnel.

5. Niveau d'assurance

Les procédures mises en œuvre dans un examen (mission d'assurance limitée) sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit « Mission d'assurance raisonnable », et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit visant à assurer une assurance raisonnable. Notre intervention aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré sur lequel fonder nos conclusions.

6. Travaux effectués

Dans le cadre de notre contrôle limité, nous avons particulièrement effectué les procédures de contrôle suivantes (*compte tenu des circonstances de la mission*) :

- entretiens avec les membres du personnel chargé de la gestion des ressources humaines et de la comptabilité-finance pour prendre connaissance des procédures mises en place par le CEA/ITEHC-MTV pour produire les informations figurant dans les PDE ;
- obtention de la liste du personnel/effectif du personnel de l'Institut avec indication des montants des salaires versés ;
- obtention des déclarations/reportings sur la masse salariale à la Banque Mondiale pendant la période ;
- vérification de la concordance des informations présentées dans le rapport soumis à la Banque à partir des livres comptables ou extraits de comptes, des données extra-financières collectées et calculées par la Direction des Ressources Humaines (RH) ;
- vérification de la réalité du montant des rémunérations totales payées sur la période de référence avec les informations figurant dans les rapports de suivi financiers soumis à la Banque Mondiale ;
- validation (par échantillonnage) des rémunérations brutes versées avec celles fixées dans les documents contractuels ;
- vérification de la correcte application de la méthode de calcul de la masse salariale.

7. Limites de la responsabilité

Nos vérifications ne visent pas à formuler une conclusion sur :

- l'exactitude des données ou informations ayant de portée autres que celle sur les PDE (salaire et coûts opérationnels) ;
- l'information présentée par le CEA/ITECH-MTV ailleurs que dans son rapport de suivi financier soumis à la Banque ;
- le caractère approprié, suffisant et exhaustif des définitions de la masse salariale.

8. Conclusion

Sur la base des procédures mise en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le montant de la masse salariale du CEA/ITEHC-MTV déterminé sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, tel qu'indiqué dans la déclaration du CEA/ITECH-MTV ci-jointe « *Annexe-Relevé de Programme de Dépenses Eligibles du CEA/IETCH-MTV* », pour un montant de **FCFA 1 281 502 885**, conformément aux méthodes et hypothèses retenus par la Coordination du CEA/ITEC-MTV et au Programme des Dépenses Eligibles tel que défini dans l'Accord de financement.

Nous attestons que les systèmes et contrôles adéquats sont en place pour la gestion du personnel.

9. Observation

Le montant déclaré au titre du Programme de dépenses éligibles dans le Rapport de Suivi Financier (RSF) du 1^{er} semestre est de **FCFA 857 753 512** et celui du 2^{ème} semestre est de **FCFA 744 125 094**, soit un montant total de **FCFA 1 281 502 885**.

Le montant du Relevé de Programme de Dépenses Eligibles du CEA/IETECH-MTV au 31/12/2021 de **FCFA 1 281 502 885** correspondant à celui communiqué à la Banque Mondiale.

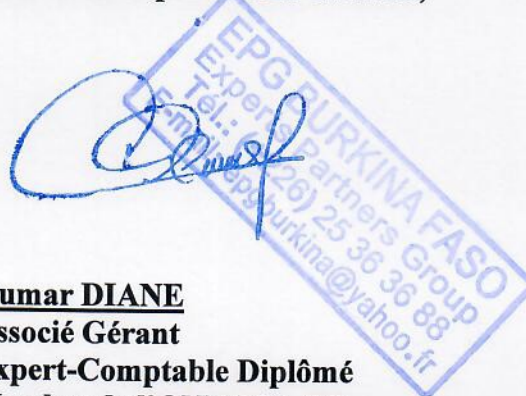
Nous attirons l'attention que le manuel de procédures régional mis à notre disposition ne donne pas une description des Programmes des Dépenses Eligibles.

10. Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport

Le présent rapport, y compris sa conclusion, sert uniquement à informer la direction du Projet CEA/ITECH-MTV, le Gouvernement du Burkina Faso, la Banque Mondiale et les partenaires financiers du CEA sur nos travaux et conclusions en rapport avec cet audit. Il ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins ou, à l'exception du CEA/ITECH-MTV, du Gouvernement du Burkina Faso, de la Banque Mondiale et des autres partenaires financiers du CEA, par d'autres parties. Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Ouagadougou, le 29 juin 2022

Pour le Groupement EPG/KMC,



Oumar DIANE
Associé Gérant
Expert-Comptable Diplômé
Membre de l'ONECCA-BF

11 BP 166 Ouaga 11 – Tél: 00226 25 37 36 88 – Mob: 51 11 36 36
RCCM N°BFOUA2014B4558 IFU N°00058674F – CNSS N°64977C
Email : epgburkina@yahoo.fr/odiane@yahoo.fr

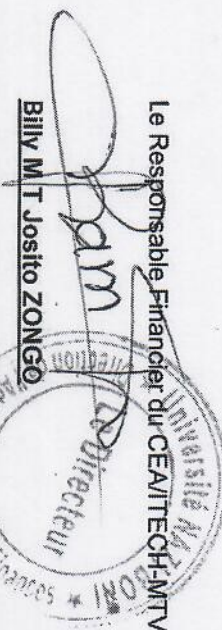
ANNEXE

**RELEVÉ DE PROGRAMME DE DEPENSES ELIGIBLES
DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

Name of Implementing Agency:
Description of EEP:
Code Institutionnel
Code du Compte
Période sous revue

Mois/Année	Montant budgété [Monnaie Locale] en FCFA	Montant réel payé [Monnaie Locale]	Taux de change [Monnaie Locale]/USD	Équivalent USD des EEP	Taux de change USD/Monnaie*	Valeur DTS des EEP
janvier 2021	98 138 882,00	98 138 882,00	550	178 434,33	1,36278	243 166,74
février 2021	98 288 387,00	98 288 387,00	550	178 706,16	1,36278	243 537,18
mars 2021	107 718 532,00	107 718 532,00	550	195 851,88	1,36278	266 903,02
avril 2021	150 605 578,00	150 605 578,00	550	273 828,32	1,36278	373 167,76
mai 2021	118 295 247,00	118 295 247,00	550	215 082,27	1,36278	293 109,81
juin 2021	98 895 806,00	98 895 806,00	550	179 810,56	1,36278	245 042,23
juillet 2021	121 398 458,00	121 398 458,00	550	220 724,47	1,36278	300 798,89
août 2021	98 568 719,00	98 568 719,00	550	179 215,85	1,36278	244 231,78
septembre 2021	98 547 352,00	98 547 352,00	550	179 177,00	1,36278	244 178,84
octobre 2021	97 015 308,00	97 015 308,00	550	176 391,47	1,36278	240 382,77
novembre 2021	97 015 308,00	97 015 308,00	550	176 391,47	1,36278	240 382,77
decembre 2021	97 015 308,00	97 015 308,00	550	176 391,47	1,36278	240 382,77
TOTAL DES VALEURS	1 281 502 885,00	1 281 502 885,00		2 330 005		3 175 284,55
[Autres Coûts Opérationnels]	320 375 721,25	320 375 721,25		582 501,31		793 821,14
EEP	1 601 878 606,25	1 601 878 606,25		2 912 506,56		3 969 105,69

* Merci d'indiquer la monnaie utilisé dans l'AF

Le Responsable Financier du CEAIT/TECH-MTV

Billy M.T Josito ZONGO
